



Compte-rendu du CONSEIL d'ADMINISTRATION du mardi 08 décembre 2015

Présents : Mesdames ATTIAS, BEAUDENON, BROUARD, CANTEL, COIFFIER, CUBERA, FRAIGNEAU, IDRISSE, LHERMITE, PREVOT, RENARD, SAADI, TRAINAUD et ZAYANI. Messieurs GIL, RAZAFINDRABE et ZIANE

Excusées : Mesdames AMORIM, EL YOUSFI, GOZE, HATTRAIT, KHAYAT et OUDIN

Absents : Madame BELHIMEUR. Messieurs BRUGMANS et DIAS

Avant d'aborder l'ordre du jour, 2 nouveaux membres cooptés se présentent :

- ✓ M^{me} Michèle ATTIAS, bénévole depuis 2 ans sur les ASL (Ateliers Sociolinguistiques), continue sa démarche d'implication au CSC pour découvrir le fonctionnement du CA.
- ✓ M. RAZAFINDRABE, musicien, percussionniste intervenant à la ville de Cenon qui a pu mener quelques actions bénévolement au profit essentiellement du public du Foyer Autrement, souhaite découvrir le déroulement du CA.

La Présidente, Henriette COIFFIER présente l'ordre du jour :

- ✓ Point sur l'agrément du projet 2016 – 2019
 1. Les étapes de la demande d'agrément
 2. L'aménagement du projet
 3. Les décisions à prendre
- ✓ Problématiques au sein de l'équipe des salariés
- ✓ Questions diverses

I – Point sur l'agrément du projet 2016 – 2019

Le CSC La Colline a suivi tout le formalisme et toutes les étapes nécessaires (comités, consultations des habitants, commissions, ...) pour l'élaboration du projet social communal. Il est rappelé ci-après toutes les étapes.

Les étapes de la demande d'agrément :

1/ Comité de pilotage n°1 le 10 février 2015 :

- Validation de la zone de compétence et de la démarche
- *Mise en place des instances pour un projet social global communal*

2/ Comité de pilotage n°2 le 29 juin 2015 :

- Validation du diagnostic
- Le besoin d'un projet global intergénérationnel répondant à de lourdes problématiques est confirmé
- *Nécessité de moyens matériels et humains sur les sites externalisés (Marègue et Beausite) pour mettre en application un projet global intergénérationnel.*

3/ Comité de pilotage n°3 le 06 octobre 2015 :

- Validation des 3 axes du projet social intergénérationnel communal.
- Constat : *les moyens actuels ne permettent pas de répondre à cette demande de projet familial et pluri-générationnel sur les quartiers de Beausite et la Marègue*

4/ Rencontre Ville/CAF/La Colline le 09 octobre 2015 :

- Etude du financement du projet social intergénérationnel communal
- Le CSC la Colline doit proposer plusieurs hypothèses de financement

5/ Le projet social est déposé à la CAF le 15 octobre 2015 :

- Les 3 axes du projet global intergénérationnel doivent s'appliquer sur le territoire de la commune
- *Sans point d'accord des partenaires, nous avons dû présenter un budget déficitaire faisant état des besoins de financement liés à la mise en application du projet sur la Marègue et Beausite.*

Commentaires :

- ✓ *Le budget déficitaire comprend entre autre le financement des différents postes (frais de personnel essentiellement) nécessaires (responsable de site, CESF, animateurs, ½ poste administratif) pour équiper la Marègue et Beausite tout en s'appuyant, en plus, sur la mutualisation de moyens.*

6/ Le projet ne peut être étudié par le CA de la CAF

- Un budget ne peut être présenté avec un déficit
- *Le financement doit être revu en faisant des choix structurels :*
 - ✓ *Doit-on maintenir un projet communal ?*
 - ✓ *Peut-on trouver les moyens financiers nécessaires à l'application du projet sur la Marègue et Beausite ?*

Commentaires :

- ✓ *M^{me} CANTEL relève la clarté des explications fournies aux membres du CA de la Colline et confirme que le projet social correspond aux besoins du territoire. Cependant, la question des moyens financiers n'ayant pu être tranchée, la Colline doit à nouveau se tourner vers les financeurs, pour faire des choix, voir réduire ses activités et son champ de compétence si besoin.*
- ✓ *Comme il n'y aura pas de CA de la CAF en décembre 2015, le projet social devrait donc être étudié fin janvier 2016.*

L'aménagement du projet

1/ Rencontre CAF/La Colline le 01 décembre 2015 :

- Etude de l'hypothèse de modification du territoire de compétence
- Etude des possibilités de création d'une structure sur la Marègue
- Etude des conséquences de l'absence d'agrément en début d'année 2016

Commentaires :

- ✓ *M^{me} CANTEL informe que la rétroactivité d'un agrément n'est pas automatiquement accordée, cependant des éléments fournis par les structures peuvent être étudiés par la CAF pour l'obtenir. Il faut être vigilant en comparant les territoires qui sont très différents et précise que l'étude des dossiers se fait au cas par cas.*
- ✓ *Des administrateurs s'inquiètent du fonctionnement du CSC la Colline sans agrément à partir du 1^{er} janvier 2016 et soulignent le risque de la perte des financements (en particulier la*

subvention accordée par la Ville pour la Marègue) :

- La question est posée : le CSC va-t-il devoir fermer ?
- Comment répondre au sentiment d'abandon pour les habitants des quartiers de la Marègue et de Beausite suite à l'arrêt des interventions du CSC sur ces sites en janvier ?
- Il est constaté que la Ville ne peut pas tout demander à La Colline et qu'il ne peut pas y avoir de « frontières » entre « Palmer » et les autres quartiers de Cenon.

2/ Rencontre Ville/CAF/La Colline/Préfecture/Conseil Départemental le 03 décembre 2015 :

- La Ville envisagerait la création d'une structure sur la Marègue à échéance de 4 ou 6 ans, gérée par un EPA.
- La réduction du territoire de compétence du CSC semble admise
- Des questions sur le fonctionnement du CSC sont posées :
 - ✓ Que fait-on à partir du 31 décembre 2015 ?
 - ✓ Comment se réorganiser sur un territoire reconfiguré ?

Commentaires :

- ✓ M^{me} LHERMITE rappelle que même si la Ville continue de verser 40 000€ en 2016 pour le site de la Marègue, ce montant ne couvre pas les besoins d'une intervention globale. Quel que soit le projet futur pour la Marègue, une période transitoire est nécessaire. Sans projet transitoire co-construit et financé, La Colline ne peut pas prendre la responsabilité d'intervenir.
- ✓ M^{me} TRAINAUD relève que pour préparer une transition, des moyens financiers sont aussi indispensables, pourquoi ne pas trouver quelques moyens supplémentaires pour développer le projet du CSC, ce qui coûterait moins cher. Par ailleurs, elle regrette que les moyens financiers restent identiques quel que soit le nombre d'adhérents pour un Centre Social.
- ✓ M^{me} CANTEL prévient que le travail mené sur une préfiguration sera suivi, cependant la réglementation nationale de la CAF pour obtenir des prestations est stricte.
 - La CAF n'accordera pas de moyens supplémentaires pour un même équipement dans une commune.
 - Lorsqu'il est possible d'ouvrir un 2^{ème} Centre Social dans une ville, il est nécessaire de demander un 2^{ème} agrément à la CAF avec des financements spécifiques.
 - S'il y avait un Espace de Vie Sociale (EVS), cette structure ne pourrait pas être portée par La Colline.

Les décisions à prendre

1/ Concernant le site de Beausite

- Obligation de réintégrer l'animateur au sein du site de Palmer
- Maintien de la participation à la rénovation du projet partenarial Beausite

2/ Concernant le site de la Marègue

- Doit-on réintégrer les animateurs sur le site Palmer ?
- Doit-on récupérer notre équipement ?
- Quelles sont les conditions de participation du CSC la Colline à la conception d'un projet structurel sur la Marègue ?
- Qui prend la responsabilité de la gestion de la période transitoire ?

3/ Concernant le site de Palmer

- Conséquences financières de la réduction du territoire d'intervention ?
- Comment gérer une augmentation de la fréquentation du CSC La Colline ?

Commentaires :

- ✓ *Le CA est informé que le CSC la Colline fonctionnera sans agrément au 1^{er} janvier 2016. Le groupe employeur se trouve dans l'obligation de réintégrer l'animateur « jeunes » associatif sur le site de palmer, car il ne peut rester seul sur le site de la marègue. Il en est de même pour l'animateur de Beausite, un binôme étant indispensable, ce qui a été confirmé par la récente visite du CHSCT.*

- ✓ *M^{me} COIFFIER rappelle les différentes réunions de travail pour la conception du nouveau projet social 2016-2019 qui devait démarrer au 1^{er} janvier 2016. A cette date, l'ancien projet social ne pourra plus s'appliquer, il faut avancer. M^{me} COIFFIER rassure l'Assemblée car c'est le CA de la Colline qui prendra la décision finale et fera le maximum pour ne pas laisser ni les publics, ni l'équipe en difficulté.*

- ✓ *Les Administrateurs souhaitent faire part de leur mécontentement à M. le Maire. M^{me} CUBERA propose d'écrire une lettre au nom des membres du CA à l'attention de M. Le Maire. Les Administrateurs sont d'accord pour un courrier, mentionnant les éléments suivants :*
 - *Encore une fois le projet social global est repoussé*
 - *Le CSC la Colline est dans l'impasse en cette fin 2015*
 - *La crainte que des négociations et des décisions entre partenaires institutionnels traînent en longueur et confortent ce climat d'incertitude.*

- ✓ *M. ZIANE rappelle que pour Beausite des temps d'accueil des jeunes sont déjà décentralisés rue Mallarmé (Palmer) depuis plusieurs mois et continueront donc à fonctionner ainsi en 2016. En revanche pour La Marègue, la question des accueils des jeunes devra être étudiée, l'animateur seul devant être réintégré à Palmer.*

- ✓ *M^{me} CANTEL informe que la CAF peut étudier les cas exceptionnels et accorder éventuellement une prorogation d'un an de l'agrément actuel et qu'on pourrait aussi trouver d'autres solutions administratives. Des préfigurations à travailler en amont sont possibles.*

- ✓ *M^{mes} LHERMITE et COIFFIER précisent qu'une prorogation du projet en l'état ne sera pas possible tant que les accueils sur Beausite et la Marègue ne seront pas reconsidérés.*

- ✓ *Les Administrateurs sont solidaires devant les enjeux à considérer par l'Association et soutiennent l'équipe pour les nécessaires réorganisations dès le 1^{er} janvier 2016. Ils espèrent que les partenaires ont aussi conscience des incertitudes pour tous et de l'incompréhension à venir des habitants impactés qui risquent de se sentir « abandonnés ».*

- ✓ *Les débats sont animés concernant les conséquences de l'arrêt des activités sur les 2 sites :*
 - *Il est rappelé que La Colline est aussi soumise à des règles de sécurité pour l'accueil des publics et en particulier pour les mineurs.*
 - *Cependant, la Colline va étudier les solutions dans un cadre légal pour « ne laisser personne sur le carreau » tant les adhérents que les bénévoles.*

**Après les débats, les administrateurs votent et valident la décision suivante :
Réintégration des deux animateurs associatifs de « Beausite » et de « la Marègue »
sur le site de palmer.**

II – Problématiques au sein de l'équipe des salariés

1. Critiques à l'encontre de salariés du CSC

- ✓ Des critiques concernant des problèmes de « postures professionnelles » ont couru sur le réseau interne et externe et ont affecté des salariés de La Colline
- ✓ Le groupe employeur, conscient de ses responsabilités face au climat anxiogène installé, a réagi et engagé les actions suivantes :
 - Courrier et rencontre avec les représentants de la CAF
 - Rencontre avec le représentant du Département
 - Conseil juridique sur la protection de l'Association et des salariés
 - Rencontre avec le Délégué du Préfet qui a proposé un plan d'action prenant effet immédiatement

Commentaires :

- ✓ *La stupeur des Administrateurs est forte à l'annonce de ces critiques et des difficultés rencontrées par les salariés.*
- ✓ *Le CA apporte son soutien à toute l'équipe du CSC La Colline qui doit faire face à des enjeux stratégiques pour la vie du CSC la Colline dans ce contexte délétaire.*


2. MAD du personnel CAF

- ✓ M^{me} KARBIA, personnel mis à disposition par la CAF, avait demandé son retrait de la Colline et sa réintégration à la CAF.
- ✓ Les représentants des 2 structures se sont rencontrés et mis d'accord pour accéder à sa demande. La procédure est en cours et la fin de la mise à disposition devrait être formalisée prochainement.

III – QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Aucune question diverse n'a été abordée, M^{me} COIFFIER remercie les membres présents et lève la séance à 20h.

La Présidente



Henriette COIFFIER